

VOTRE RÉGION

PUYGIRON | Sauvegarde de l'enfance Convention pour la réinsertion de détenus



Marie-Line Hanicot, Jean Philippe (président de la Sauvegarde de l'enfance de la Drôme) et Alain Montigny ont signé la convention permettant au centre éducatif renforcé de Puygiron d'accueillir de jeunes détenus condamnés pour des faits de délinquance.

Extraire de jeunes détenus de leurs geôles. Les mettre à l'épreuve en les faisant participer à des chantiers d'insertion. Leur apprendre à devenir autonomes par le respect quotidien de tout un tas de règles strictes. La convention signée mardi par la Sauvegarde de l'enfance de la Drôme et les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip) est une véritable seconde chance pour ces adultes (d'une vingtaine d'années) condamnés pour des faits de délinquance.

Alternative au bracelet électronique

Par groupe de cinq personnes maximum, certains détenus auront la possibilité d'achever leur peine à l'extérieur du centre pénitentiaire, dans les locaux du Centre éducatif renforcé géré par la Sauvegarde à côté du centre équestre de Puygiron.

« C'est une liberté apparente, une alternative au bracelet électronique et une chance supplémentai-

re de non-récidive et de sortie de la délinquance », assure Alain Montigny, le directeur départemental du Spip. Et cela compense la disparition des quartiers de semi-liberté dans la nouvelle prison de Valence sur le point d'entrer en fonctionnement.

La signature de cette convention est intervenue après une année-test qui a permis à Puygiron d'accueillir six condamnés. « Nous avons eu un échec », concède Franck Bacquet, directeur du Centre éducatif renforcé. Côté succès, deux jeunes ont souhaité poursuivre le chantier d'insertion « avec l'objectif d'un emploi durable ».

La sélection des détenus pour ce programme est validée par le juge d'application des peines. « Légalement, cet aménagement de peine peut aller jusqu'à deux ans mais généralement c'est plutôt une durée de six mois » précise M. Montigny.

J.A.